

Tokyo le 29 septembre 1953, sont révisées, le Gouvernement du Japon et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique agissant en qualité de Commandement unifié, entameront des négociations au nom des États d'origine intéressés et en consultation avec eux et sous réserve des dispositions du paragraphe 11 de l'article XVI, en vue d'une révision semblable des dispositions correspondantes du présent Accord.

ARTICLE XXIV

Toutes les forces des Nations Unies seront retirées du Japon dans les quatre-vingt-dix jours suivant la date à laquelle toutes les forces des Nations Unies auront été retirées de Corée. Les Parties au présent Accord peuvent fixer une date plus rapprochée pour le retrait du Japon de toutes lesdites forces.

ARTICLE XXV

Le présent Accord et les amendements qui y auront été apportés d'un commun accord cesseront d'être en vigueur à la date à laquelle toutes les forces des Nations Unies doivent être retirées du Japon conformément aux dispositions de l'article XXIV. Si toutes les forces des Nations Unies sont retirées du Japon avant cette date, le présent Accord, et ses amendements, cesseront d'être en vigueur à la date à laquelle le retrait sera terminé.

EN FOI DE QUOI les soussignés, dûment autorisés à cet effet par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord.

FAIT à Tokyo, le 19 février 1954, en japonais et en anglais, les deux textes faisant également foi, en un seul exemplaire qui sera déposé dans les archives du Gouvernement du Japon. Le Gouvernement du Japon en transmettra des copies authentiques à tous les Gouvernements signataires et adhérents.

(Suivent les noms des signataires pour le Japon, les États-Unis d'Amérique à titre de Commandement unifié; pour les Gouvernements des États envoyant des forces en Corée en conformité des résolutions des Nations Unies: le Canada, la Nouvelle-Zélande, le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande du Nord, l'Afrique du Sud, l'Australie, les Philippines. Signatures additionnelles: la France le 12 avril 1954 et l'Italie le 19 mai 1954.)